

Ce furent, à vrai dire, ces cinq délégués royaux qui présidèrent l'assemblée.

Elle se tint le 19 octobre 1311 (1). Il n'y a pas lieu de douter que les fidèles serviteurs de Philippe le Bel, dont nous venons de parler, y prirent une part considérable. On ne peut affirmer cependant que ce soit sous leur pression que cette ratification de la conquête ait été faite.

Depuis longtemps la royauté avait à Lyon de zélés partisans ; depuis longtemps aussi les citoyens avaient pris en haine le pouvoir archiépiscopal et surtout l'autorité du Chapitre (2).

On ne peut sérieusement contester que la grande majorité des assistants n'écoutèrent que leurs propres sentiments en parlant comme ils le firent.

Cependant la situation politique ne pouvait longtemps rester dans l'état où elle se trouvait.

L'assemblée du 19 octobre 1311 n'avait rien organisé. On s'était borné — on l'a vu — à féliciter le vainqueur et à lui promettre fidélité. L'administration du Lyonnais

*illmriumi Domini régis Francorum.* » Nous avons déjà vu ou retrouvons plus loin une partie de ces *noms*.

(1) Procès-verbal de l'assemblée. *Arch. nal.*, Trésor des Ch., J. 267, n° 54. — *Bibl. nal.*, coll. Dupuy, vol. 518, f° 147 et suiv. — *Ménesl.*, pr. p. 50-51. — *Monfaleon* (Doc), p. 455.

L'acte est daté dans l'original : *XIIIU kl. novembris, videlicet die martis post feslutn beali Luce Evangeliste*. Ces deux indications concordent à donner pour résultat le 19 octobre. Nous avons vainement cherché pourquoi Ménéstrier et, après lui, M. Monfaleon, les choses étant en cet état, avaient appelé cet acte : *Opposition du vingtiesme* octobre 1311.

(2) Est-il besoin de dire que cette haine ne s'adressait qu'au seigneur temporel et n'atteignait pas le chef illustre de l'Eglise de Lyon, le vénéré primat des Gaules? Faut-il ajouter aussi que les citoyens ne se plaignaient de rien qui touchât à l'organisation spirituelle du Chapitre?